





Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE Thouet en 2021

1.	Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte	2
2.	Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE	7
3.	Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation	. 12
4.	Actions de communication 2021	. 15
5.	Budget et financement de l'année 2021	. 17
6.	Analyse – bilan – perspectives	. 17
7.	Annexes	. 19

Document validé par la CLE du SAGE Thouet le 22 juin 2022



SAGE Thouet – 26, rue de la Grille – 79 600 Saint-Loup-Lamairé

②: 05.49.64.85.98 - ☑: sage.thouet@valleeduthouet.fr

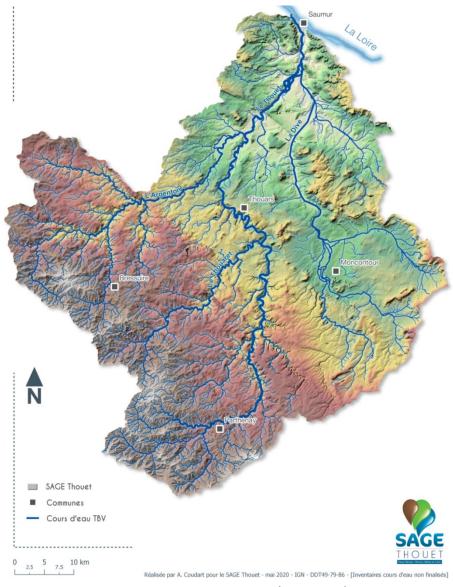
1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte

- Caractéristiques générales

Le Thouet, dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant d'environ 3 375 km² et parcourt 152 km de sa source sur la commune du Beugnon-Thireuil (79) à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49), en aval de Saumur. Les principaux affluents du Thouet sont :

- en rive gauche : le Cébron (30 km), le Thouaret (52 km) et l'Argenton (71 km)
- en rive droite : la Dive du Nord (73 km).

L'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010 délimite le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet. En 2021, la SAGE Thouet concerne 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire), 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire), 9 Communautés de Communes et d'Agglomération pour un total de 169 communes. Les communes les plus peuplées du territoire sont Saumur, Bressuire, Parthenay, Thouars, Doué-en-Anjou et Loudun.



Le bassin versant du Thouet (SAGE, 2020)

L'Arrêté préfectoral du 15 novembre 2017, modifié le 4 décembre 2017, le 18 octobre 2018, le 15 mars 2019, le 18 décembre 2020 et enfin le 26 octobre 2021, a acté le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Thouet. Cette CLE, composée de 62 membres, est constituée de représentants des collectivités locales, des usagers et des services de l'État (cf. annexe 1).

- <u>État des masses d'eau du bassin du Thouet</u>

La mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet est justifiée puisque la quasi-totalité des masses d'eau superficielles et souterraines n'atteint pas les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Ci-dessous, les états et objectifs des masses d'eau superficielles, souterraines et plan d'eau du bassin du Thouet (données état des lieux 2019 SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027).

Code ME	Libellé ME	Туре	Période 2015-2017			Objectif d'état écologique			tat chimique (ss ubi)
Code Mic	LIDENE MIL	ME	Etat écologique	Etat chimique	Etat chimique (ss ubiquiste)	Objectif	Echéance	Objectif	Échéances
FRGR0436	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	MEN	3	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0437	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE TALLUD	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0438a	LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0438b	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS	MEN	4	з	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0438c	LE THOUET DEPUIS THOUARS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	4	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR0439	LA VIETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	3	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR0440	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR0442	LE THOUARET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0443a	L'ARGENTON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NUEIL-SUR-ARGENT	MEN	3	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR0443b	L'ARGENTON DEPUIS NUEIL-SUR-ARGENT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0444	LE TON (EX DOLO) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	3	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0445	LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PAS-DE-JEU	MEN	4	2	2	OMS	2027	BE	2027
FRGR0446	LA DIVE DU NORD DEPUIS PAS-DE-JEU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0447	LA BRIANDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR1527	LE CEBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	MEN	3	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR1923	LE GERSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR1951	LE PONT BURET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR1966	LA RACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	MEN	5	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR1988	LE GATEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR1993	LA TACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2005	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2044	LA MOTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	4	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR2045	LE JUSSAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2054	LA SCIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2057	LE PRIMARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2060	LA MADOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR2080	L'ETANG PETREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2082	L'OUERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	3	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2084	LA LOSSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2104	LES RUAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2115	LA PETIT MAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE DU NORD	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2125	LA GRAVELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2157	LE DOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021

Etat écologique : 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Etat chimique : 0 = données indisponibles, 2 = Bon état, 3 = Etat mauvais

		Période :	2015-2017	Objectif d'	état quantitatif	Objectif d'état chimique	
Code ME	Libellé ME	Etat chimique	Etat quantitatif	Objectif	Echéance	Objectif	Echéance
FRGG032	Bassin versant du Thoué	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG064	Calcaires et marnes de l'Infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou majoritairement captifs	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG065	Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Thouet libres	3	2	BE	2015	BE	2027
FRGG067	Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG072	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou libres	3	3	BE	2021	OMS (Pest) Bon état (Nitr)	2027 2033
FRGG073	Calcaires captifs du Jurassique supérieur sud bassin parisien	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG082	Calcaires du jurassique supérieur de l'anticlinal Loudunais libres	3	3	BE	2015	BE	2027
FRGG083	Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres	3	2	BE	2015	BE	2027
FRGG087	Craie du Séno-Turonien du bassin versant de la Vienne libre	3	3	BE	2015	BE	2027
FRGG095	Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Tourraine libres	3	2	BE	2015	BE	2027
FRGG120	Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG130	Calcaires du Lias du bassin parisien captifs	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG142	Sables et gres du Cenomanien captif	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG146	Sables et gres du Cenomanien libre Maine et Haut-Poitou	3	3	BE	2021	BE	2021

Etat : 2 = Bon état, 3 = état médiocre

Code ME	Libellé ME	Libellé MAE	Libellé ME	Town BAE	Période 20	015-2017	Objectif d'éta	at écologique	Objectif d'état ch	nimique (ss ubiquiste)
Code IVIE		Libellé ME Type ME	Etat écologique	Etat chimique	Objectif	Echéance	Objectif	Échéances		
FRGL140	RETENUE DU CEBRON	MEFM	4	2	OMS	2027	BE	2021		

Etat écologique : 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Etat chimique: 0 = informations insuffisantes, 2 = Bon état, 3 = Etat mauvais

- Historique

Lancée en 2012, l'élaboration du SAGE Thouet a débuté par la rédaction du rapport de l'état initial du SAGE, par la cellule d'animation; document validé par les membres de la CLE le 15 avril 2015. Suite à cette première étape, le diagnostic du bassin a été élaboré et validé en séance plénière le 1^{er} juin 2016.

Les membres de la CLE ont poursuivi l'élaboration du SAGE en validant le scénario tendanciel le 26 juin 2018, puis les scénarios alternatifs le 27 juin 2019 et enfin la stratégie du SAGE le 20 février 2020. L'année 2021 été consacrée à la rédaction des documents du SAGE (PAGD, Règlement, Évaluation environnementale).

Au cours de ces travaux les enjeux et objectifs retenus sont les suivants :

- Enjeu de rétablissement de l'équilibre quantitatif
 - Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
 - Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau
- Enjeu d'amélioration de la qualité des eaux
 - Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
 - Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif
 - o Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents
 - Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante
- Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides
 - Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
 - Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité
 - o Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides
 - o Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
 - Améliorer la connaissance et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux
- Enjeu de gouvernance du SAGE et de mise en œuvre des mesures de communication
 - o Mettre en œuvre efficacement le SAGE

L'historique de la démarche SAGE sur le Thouet est rappelé dans le tableau suivant :

2005	Le SMVT et Saum	ur Agglo réalisent une étude de préfiguration du SAGE Thouet.
2008	Élaboration du do	ssier préalable au SAGE - Consultation des collectivités et organismes sur le périmètre du SAGE.
2009	Février à avril	Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude juridique sur la réflexion de la mise en œuvre du SAGE Thouet.
2010	26 juillet 2010	Avis favorable du comité de bassin Loire Bretagne sur le périmètre du SAGE
2010	20 décembre	Arrêté de périmètre du SAGE Thouet
2011	14 octobre	Arrêté de composition de la CLE, début de l'élaboration du SAGE Thouet.
	31 janvier	1 ^{ère} réunion de CLE : Élection du Président de la CLE et du bureau, désignation de la structure porteuse (SMVT et Saumur Agglo).
2012	juillet	Recrutement d'une cellule d'animation (1 animateur + 1 technicien à mi-temps + 1 assistante administrative à mi-temps).
	4 décembre	2 ^{éme} réunion de la CLE : Méthodologie d'élaboration de l'état initial du SAGE, validation des représentants du collège des usagers au bureau.
	15 et 16 mai	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la réalisation de l'état initial.
2013	12 juin	3 ème réunion de CLE : 1 ^{er} bilan des commissions thématiques. Identification des études complémentaires.
	16 janvier	4 ème réunion de la CLE : Validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet ». Validation des modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet.
2014	30 septembre	5 ^{ème} réunion de la CLE : Réélections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
	9 décembre	6ème réunion de la CLE: Présentation des résultats finaux de l'étude « Pratiques et pressions agricoles ». Point sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Lancement de l'étude sur « l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts ».
	24 et 25 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la validation de l'état initial.
2015	15 avril	7 ^{ème} réunion de la CLE : Validation de l'état initial du SAGE et identification des compléments à apporter. Restitution des résultats de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts. Consultation du projet de SDAGE 2016-2021.
	29 septembre	8 ème réunion de la CLE : Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Méthodologie pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau (79). Réélection partielle du Bureau de la CLE.
	27 et 28 janvier	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE.
2016	4 février	9 ème réunion de la CLE : Point d'avancement du diagnostic du SAGE. Cartographie des cours d'eau. GEMAPI sur le bassin du Thouet: validation du lancement d'une étude de préfiguration de la GEMAPI.
2016	29 mars	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition des enjeux et objectifs du SAGE.
	1 ^{er} juin	10ème réunion de la CLE: Validation du diagnostic du SAGE. Élection partielle du Bureau de la CLE. Validation de la méthodologie de terrain de la cartographie de cours d'eau 79. Cahier des charges de l'étude GEMAPI. CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton.
	8 mars	11 ème réunion de la CLE : Élection 1ère Vice-Président, Avis COPIL CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton ; Avis CTMA Argenton, Avis périmètre ZSCE Lutineaux ; Validation inventaires zones humides.
2017	17 mai	12ème réunion de la CLE : Avis CTMA Thouet ; Validation rapport activités 2016 ; Étude GEMAPI.
	10 octobre	13ème réunion de la CLE: Validation cartographie cours d'eau. Validation inventaires zones humides. Information étude GEMAPI. Information étude « Tendances, scénarios Stratégie ».
	15 novembre	Arrêté de renouvellement de la CLE

	4 décembre	Installation nouvelle CLE (14 réunion) : Élections Président, Vice-Présidents, Bureau de la CLE						
	27 et 28 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du scénario						
		tendanciel.						
	4 avril	15 ^{ème} réunion de la CLE: Avis programme Re-Sources Fontaine du Son. Bilan commissions						
2018		thématiques SAGE (scénario tendanciel).						
	26 juin	16 ^{ème} réunion de la CLE : Validation du scénario tendanciel du SAGE.						
	15 et 16 octobre Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la construction							
		alternatifs.						
	4 avril	17 ^{ème} réunion de la CLE : Validation note d'ambition de la CLE. Avis CTMA de la Dive. Validation						
		inventaires zones humides.						
	27 juin	18 ^{ème} réunion de la CLE : Validation des scénarios alternatifs du SAGE.						
2019	26 septembre	19ème réunion de la CLE: Positionnement sur les premières orientations stratégiques du SAGE.						
	10 octobre	20 ^{ème} réunion de la CLE : Validation de la feuille de route de la CLE. Validation inventaires zones						
		humides.						
	7 novembre	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition de la stratégie du SAGE						
	27 janvier	21 ^{ème} réunion de la CLE : Prévalidation de la Stratégie du SAGE. Avis CT Thouaret.						
2020	20 février	22 ^{ème} réunion de la CLE : Validation de la Stratégie du SAGE. Avis CT Cébron et Thouarsais-						
		Seneuil.						
	28 janvier	23 ^{eme} réunion de la CLE : Réinstallation de la CLE (élections)						
	8 juin	24 réunion de la CLE: Avis projet SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027. Validation inventaires						
2021		zones humides						
	21 juin	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour analyse des projets de rédactions						
		des dispositions et règles du SAGE						
	14 décembre	25 ^{ème} réunion de la CLE : Présentation du projet de SAGE						

Lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, M. Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, a été élu Président de la CLE.

Suite au renouvellement de la CLE fin 2017, M. CUBAUD a été reconduit dans ses fonctions lors de la réunion d'installation de la CLE renouvelée le 4 décembre 2017 puis lors de la séance du 28 janvier 2021 (recomposition partielle de la CLE).

Lors de la séance plénière du 28 janvier 2021, M. Éric MOUSSERION, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, a été élu 1^{ère} Vice-Président de la CLE et M. Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, a été élu 2nd Vice-Président de la CLE.

Le SAGE Thouet est co-porté par deux structures, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE Thouet est composée en 2021 de :

- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet (1 ETP), en poste depuis le 10 novembre 2014,
- Jocelyn ADAM, technicien du SAGE (0,6 ETP), en poste depuis le 18 septembre 2017
- Aude CHARRUAU, assistante administrative (12h/semaine), en poste du 1^{er} février 2021 au 22 octobre 2021 (*remplacée début 2022*).
- Céline PERSICO, chargée de mission GEMAPI (1 ETP), en poste depuis le 7 janvier 2019.

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

Dáunions	Nombre de	participants	par collège	Oudro du iour	Drincipales discussions, conclusions ou décisions		
Réunions	Collectivités Usagers État		État	Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions		
Séance de la CLE du 28 janvier 2021	20/32 + 5 mandats	6/16 + 1 mandat	4/14 + 4 mandats	 Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE Élection du Président de la CLE Élections des Vice-Présidents de la CLE Recomposition partielle du Bureau CLE Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020 Calendrier et organisation des étapes à venir Informations sur l'avancée de la démarche GEMAPI Questions diverses 	Recomposition partielle de la CLE : - Résultats élections : - Président : M. Olivier CUBAUD - 1 ^{er} Vice-Président : M. Éric MOUSSERION - 2 nd Vice-Président : M. Bruno LEFEBVRE - Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège des collectivités)		
Réunion du Bureau de la CLE du 24 février 2021	8/ <mark>8</mark>	1/4	2/4	 Élaboration SAGE: écriture des documents du SAGE et évaluation environnementale Inventaires zones humides - Agglomération du Choletais Informations et questions diverses 	 Présentation de la méthodologie de travail pour l'écriture du SAGE (Bureaux études : ANTEA / SCE / Fabrique Participative) Composition des comités de rédaction Présentation résultats inventaires Zones Humides Information consultation SDAGE 2022-2027 et PGRI 		

Réunion du Bureau de la CLE du 20 mai 2021	5/8	1/4	3/4	travaux de rédaction du SAGE 2. Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 3. Rapport d'activité 2020 de la CLE 4. Programme d'actions ZPAAC des	 Préparation de la présentation du projet de SDAGE en CLE Présentation du projet de rapport d'activité 2020 pour passage en CLE Présentation des derniers éléments du dossier GEMAPI Résultats des travaux de délimitation, caractérisation des têtes de bassin versant
Séance de la CLE du 8 juin 2021	15/32 + 2 mandats	6/16	2/14 + 1 mandat	du 28 janvier 2021 2. Avis de la CLE sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027	 Avis favorable sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures Validation du rapport d'activité 2020 de la CLE Validation de 4 inventaires « zones humides » portés par l'Agglomération du Choletais

Commissions thématiques du 21 juin 2021	32 participants			 Présentation générale et objectifs environnementaux Projet de SAGE 	- Atelier d'échanges sur les rédactions des projets de dispositions et règles du SAGE.			
Réunion du Bureau de la CLE du 30 novembre 2021	8/8 3/4 4/4		4/4	1. Projet de SAGE : échanges	 Préparation de la séance plénière de la CLE du 14 décembre 2021 Ajustements de certaines rédactions de dispositions et règles du projet de SAGE 			
Séance de la CLE du 14 décembre 2021	12/32 8/16 4/14 + 3 mandats + 1 mandat + 1 mandat		-	 Validation du compte rendu de la CLE du 8 juin 2021 Présentation du Projet de SAGE Informations et questions diverses 	- Présentation du projet de SAGE Thouet (PAGD, Règlement) pour échanges (Séance de validation du projet de SAGE prévue pour février 2022).			

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet : http://www.sagethouet.fr/documentation.html

« Poursuite de l'élaboration du SAGE Thouet : rédaction des documents du SAGE et évaluation environnementale »

Suite à la validation de la stratégie du SAGE le 20 février 2020 et afin de poursuivre l'élaboration du SAGE, les bureaux d'études ANTEA / SCE / Fabrique Participative ont été mandatés pour accompagner la CLE dans la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement du SAGE ainsi que pour la réalisation de l'Évaluation environnementale.

Cette prestation d'un montant de 123 540 € TTC a été lancée le 4 janvier 2021 et va se poursuivre jusqu'à l'approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

Au cours de l'année 2021, la CLE et le Bureau de la CLE se sont réunis à plusieurs reprises dans la cadre de ces travaux. De plus des comités de rédaction ont été mis en place et se sont réunis :

- Le 30 mars 2021 : comité de rédaction « quantité »
- Le 30 mars 2021 : comité de rédaction « qualité »
- Le 13 avril 2021 : comité de rédaction « milieux »
- Le 13 avril 2021 : comité de rédaction « gouvernance »
- Le 17 mai 2021 : comité de rédaction « milieux »

- Dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2021

Les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiquées au Président de la Commission Locale de l'Eau lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou qu'elle y produit des effets.

Cette consultation permet aux membres de la CLE d'étudier la compatibilité du projet présenté avec le SAGE. Ce type de délibération ne peut être pris que sur la base d'un SAGE approuvé par le Préfet et entré en phase de mise en œuvre. Or, le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration, la CLE ne peut pas formuler d'avis sur la comptabilité du projet. Il convient donc de ne pas parler d'avis mais plutôt d'un « porté à connaissance » à destination des membres de la CLE.

Par conséquent, les dossiers de cette nature sont diffusés sur le site internet du SAGE et par mail. Les membres de la CLE peuvent faire remonter leurs remarques « individuelles » qui sont ensuite adressées à la structure sollicitant l'avis. Les membres de la CLE peuvent également exprimer leurs observations lors des enquêtes publiques.

Les dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2021 ayant fait l'objet d'un courrier réponse sont :

- 28 janvier 2021 : « Projet de parc éolien sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain » transmis par la Préfecture des Deux-Sèvres.
- 2 juillet 2021 : « Passerelle flottante sur le Thouaret, commune de Saint-Varent » transmis par la DDT des Deux-Sèvres.

- Avis sur les projets de contrats territoriaux

Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leurs présentations au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Concernant les SAGE en cours d'élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu'il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Dans ce cas, l'avis motivé de la CLE est également demandé. La CLE doit vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de CT sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation. Ainsi, en l'espèce, l'avis motivé signifie que la CLE doit expliquer et argumenter les conclusions de son avis.

En 2021, aucun avis de la CLE n'a été sollicité.

- Feuille de route de la CLE du SAGE Thouet

Lors de sa séance plénière du 10 octobre 2019, la CLE a validé sa feuille de route. Ce document a pour objectif de permettre à la CLE, l'agence de l'eau et la structure porteuse du SAGE, de construire une vision partagée de l'élaboration du SAGE et du programme de travail de la CLE pour une période de 6 ans.

Elle permet de rappeler la gouvernance de l'eau sur le bassin du Thouet et l'avancée des travaux de l'élaboration du SAGE.

Elle vise également à identifier, si possible, des engagements de mutualisations entre SAGE(s) et/ou Contrats Territoriaux (CT). Ceux identifiés dans la feuille de route de la CLE du SAGE Thouet sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Mutualisation identifiée	Type de mutualisation	<u>État</u>
Échanges et partages inter SAGE(s)	Animation	Continu
Rencontres animateurs Contrats Territoriaux	Animation	Continu
Suivis Contrats Territoriaux et partages des données	Animation	Continu
Coordination réflexions GEMAPI / Syndicat de bassin	Animation / Études	En cours
Coordination réseaux Espèces Exotiques Envahissantes	Animation	En cours
Mutualisations fonctions supports (SAGE – SMVT)	Fonctions supports	En cours
Réseaux suivis qualité des eaux	Suivi	Continu
Mutualisation outils informatiques (observatoire)	Suivi	Réalisé / En cours
Communication site internet SAGE – liens CT	Communication	Réalisé
Communication – Lettre information SAGE	Communication	Continu

3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

En plus de l'organisation et de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, la cellule d'animation a suivi, entre autres, les dossiers suivants :

- Définition d'un référentiel « Têtes de bassin versant » sur le périmètre du SAGE Thouet

Les membres de la CLE du SAGE Thouet ont identifié dans la stratégie du SAGE l'objectif de faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires.

Un travail d'identification et de caractérisation des têtes de bassin versant présentes sur le périmètre du SAGE a été enclenché en 2020. Pour ce faire un partenariat a été mis en place avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise qui a réalisé un travail méthodologique (co-construction OFB) et créé un outil cartographique permettant cette analyse.

Les premiers résultats de ce travail technique de localisation et caractérisation des têtes de bassin versant ont été restitués en 2021 et ont pu être pris en compte dans le projet de PAGD du SAGE.

- Suivi des inventaires « zones humides » sur le bassin du Thouet

Plusieurs collectivités du bassin se sont engagées dans des démarches inventaires des zones humides, généralement en lien avec l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

Selon le SDAGE Loire-Bretagne, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires qui sont réalisés sur la totalité des territoires communaux et de manière concertée. Pour s'en assurer, une méthodologie d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau a été validée le 16 janvier 2014 par la CLE. Toute commune du bassin du Thouet souhaitant réaliser l'inventaire de ses zones humides doit respecter cette méthodologie.

Au cours de l'année 2021, des inventaires ont été réalisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE est associée aux réunions des différents groupes d'acteurs communaux ainsi qu'aux réunions de cadrage avec les structures « pilotes ». En 2021, la cellule d'animation a participé à une vingtaine de réunions « zones humides ».

- Suivi des Contrats Territoriaux

Plusieurs contrats territoriaux (CT) sont actuellement portés sur le bassin du Thouet (milieux aquatiques, pollutions diffuses, ...). Le SAGE est associé aux réunions des différentes instances de ces contrats (comité de pilotage, comité technique, groupe de travail, ...):

Programme Re-Sources des captages du Thouarsais et de Seneuil

- Programme Re-Sources de la Fontaine de Son
- Programme Re-Sources du bassin du Cébron
- Programme Re-Sources du captage de la Cadorie
- Contrat Territorial du Thouet volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial de l'Argenton volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial du Thouaret volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial de la Dive du Nord volet milieux aquatiques

De plus, afin de permettre de créer du lien entre ces contrats, des réunions techniques peuvent être organisées par la cellule d'animation à destination des animateurs des CT.

Ainsi, en lien avec les réflexions GEMAPI, plusieurs réunions techniques avec les animateurs des CT volet milieux aquatiques du territoire se sont tenues en 2021.

- <u>Poursuite des réflexions sur la mise en place d'une structure unique sur le bassin du</u> Thouet - GEMAPI

Suite aux études de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet et de l'avancée des discussions sur la création d'un syndicat de bassin versant, les élus du territoire ont souhaité pouvoir approfondir les modalités de construction et de fonctionnement d'une structure unique à l'échelle du bassin du Thouet.

L'année 2021, a permis de poursuivre les échanges et discussions sur ce dossier. De nombreuses réunions d'élus, techniques se sont tenues au cours de l'année.

- Schémas Départementaux de l'eau de la Vienne, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire

Les Conseils Départementaux de la Vienne, du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres se sont engagés dans la définition de schémas départementaux eau pouvant traiter de nombreuses thématiques : ressources, assainissement, AEP, milieux, ...

Le SAGE Thouet est associé aux différents travaux d'élaboration ou de mise en œuvre de ces schémas et la cellule d'animation participe aux différents comités techniques mis en place.

- Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE

Le SAGE est cofinancé par de nombreux partenaires. Cela induit un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun.

- Autres réunions suivies par la cellule d'animation (liste non exhaustive)

11/01/2021: Visioconférence ARB Nouvelle-Aquitaine « Observatoire bassin » **26/01/2021**: Atelier PLUi CCPG 05/02/2021: Webinaire « Sensibiliser aux enjeux de l'eau » - Agence de l'eau 12/02/2021 : Comité de pilotage CT milieux aquatiques Thouet 15/02/2021: Comité technique Schéma Assainissement 49 17/02/2021 : Comité technique CT milieux aquatiques Thouet 22/02/2021 : Comité technique schéma départemental eau 86 24/02/2021: Comité ressource eau 86 02/03/2021: Atelier « eau –milieux aquatiques » PNR Gâtine 04/03/2021: Réunion animateurs CT bassin du Thouet 12/03/2021: Comité technique CT milieux aquatiques Thouet – diagnostic affluents 15/03/2021: Webforum consultation SDAGE Loire-Bretagne 23/03/2021 : Comité gestion eau 79 24/03/2021 : Comité de pilotage CT Re Sources SEVT 06/04/2021 : Conférence Ligérienne de l'eau 08/04/2021: Réseau animateurs SAGE Loire-Bretagne 08/04/2021 : Assemblées des acteurs de l'eau – ARB Nouvelle-Aquitaine 26/04/2021 : Comité de pilotage CT Re Sources Cébron 29/04/2021 : Comité de pilotage PNR de Gâtine 10/05/2021 : Comité pilotage CT milieux aquatiques Argenton 11/05/2021: Atelier évaluation nationale des SAGE **25/05/2021**: Comité technique CT Re Sources SEVT – étude Nitrates 09/06/2021 : Comité de pilotage CT Re Sources SEVT 11/06/2021 : Visioconférence « état des lieux SDAGE Loire-Bretagne » 06/07/2021 : Comité de pilotage CT milieux aquatiques Thouaret 09/07/2021 : Comité technique Gestion quantitative – Chambre agriculture 79 09/07/2021: Comité technique Schéma départemental de l'eau 86 15/09/2021: Webinaire Conférence Ligérienne de l'eau – impact plan d'eau 16/09/2021: Grand conseil PNR de Gâtine 21/09/2021: Comité pilotage CT milieux aquatiques Thouaret – étude affluents 06/10/2021: Réunion PLUi Agglomération du Choletais

12/10/2021: Comité de pilotage Schéma Assainissement 49

18/10/2021 : Journée information « Document urbanisme – Biodiversité » - Pays de Gâtine

20/10/2021 : Comité de pilotage CT Re Sources SEVT

22/10/2021 : Réunion suivi réseau qualité des eaux superficielles

04/11/2021: Réseau Forum TMR Lathus

08/11/2021: Réseau Animateurs SAGE Poitou-Charentes

09/11/2021: Sensibilisation/Information gestion eaux pluviales

17/11/2021: Atelier CT Re Sources SECO

19/11/2021 : Comité technique CT Re Sources Cébron

23/11/2021 : Comité technique CT milieux aquatiques Thouaret

03/12/2021: Comité d'Orientation OUGC TTA

10/12/2021 : Comité de pilotage CT Re Sources SECO

4. Actions de communication 2021

- <u>La lettre d'information du SAGE</u>

Un nouveau numéro de la lettre du SAGE a été élaboré en décembre et diffusé aux 169 communes, 9 communautés de communes et d'agglomération ainsi qu'aux syndicats (AEP, rivières, ...) du bassin. Les collectivités sont donc régulièrement informées des décisions prises au sein de la CLE (cf. annexe 3).

Cette lettre est également distribuée aux membres de la CLE et mise en ligne sur le site internet du SAGE.

- Site internet du SAGE Thouet

Conformément à la demande des membres de la CLE en décembre 2012, un site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 (www.sagethouet.fr). Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, actualités, documentation) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration (cf. annexe 4).

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, avis motivés, études du SAGE en cours …).

- Observatoire du bassin du Thouet

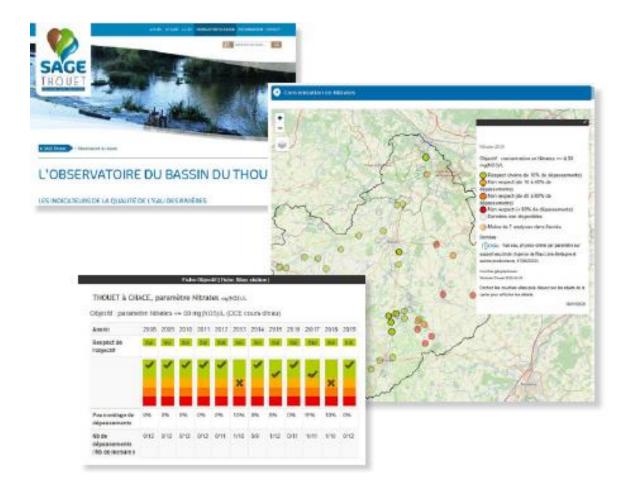
Les cours d'eau du bassin du Thouet font l'objet de suivis réguliers afin d'évaluer la qualité des eaux superficielles du bassin. Les résultats de ces analyses, réalisées par divers acteurs, sont généralement centralisés dans des bases de données nationales difficilement accessibles pour le grand public.

Pour faciliter l'accès à ces informations, un observatoire de la qualité des eaux des rivières du bassin a été mis en ligne sur le site internet du SAGE en 2020.

Cet outil, conçu par l'EPTB de la Sèvre Nantaise, avec lequel un partenariat a été mis en place, permet de retrouver des informations sur les paramètres : Nitrates, Phosphores, Carbone Organique Dissous et Pesticides mesurés au niveau des différentes stations de suivis présentes sur le territoire.

Cet observatoire est actualisé régulièrement afin d'avoir les données les plus récentes possibles. De nouveaux paramètres pourront dans le futur être intégrés à l'observatoire.

Observatoire du bassin du Thouet : http://www.sagethouet.fr/observatoire-du-bassin.html



5. Budget et financement de l'année 2021

Le SAGE est cofinancé par l'agence de l'eau Loire Bretagne, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne et la région Pays de la Loire. Ces nombreux partenaires induisent un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun. De plus, dans le but d'asseoir la légitimité du co-portage, le SMVT et l'Agglomération de Saumur Val de Loire demandent une participation financière à l'ensemble des Communautés de Communes et d'Agglomération au travers de contributions solidaires.

Pour l'année 2021, les dépenses se sont élevées à **207 119,01 €** (vote du compte administratif 2021 lors du comité syndical du SMVT du 9 février 2022). Les dépenses principales étant :

• Animation: 127 934,37 € (charges de personnel / 2,94 ETP)

• Communication: 1594,40 €

Études : 62 964,00 €

(Compte administratif 2021 détaillé en annexe 5)

6. Analyse – bilan – perspectives

- Bilan 2021

L'année 2021 a permis de poursuivre les travaux d'élaboration du SAGE avec le lancement des travaux de rédaction des documents du SAGE, que sont le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement, ainsi que la réalisation de l'évaluation environnementale. Après de nombreuses réunions de travail (CLE, Bureau, Comités de rédaction, Commission thématique) tout au long de l'année, un projet de SAGE a ainsi pu être présenté pour échanges lors de la séance plénière de la CLE du 14 décembre 2021.

Les réflexions quant à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et la création d'une structure unique gestionnaire sur le bassin du Thouet se sont également poursuivies.

Comme les années précédentes, les actions de communication ont été renouvelées avec la diffusion de la lettre d'information du SAGE et l'actualisation du site internet.

Ces différents éléments montrent que l'élaboration du SAGE Thouet suit son cours.

- Perspectives 2022

- Poursuite de l'élaboration du SAGE

Dans la continuité des travaux de 2021, les membres de la CLE poursuivront les travaux de rédaction du SAGE. Le projet de SAGE sera ainsi soumis à la validation de la CLE en début d'année 2022, pour ensuite être soumis à la consultation des assemblées conformément au code de

l'environnement. Une fois cette consultation terminée, les membres de la CLE analyseront les remarques émises et adapteront le projet de SAGE si nécessaire, avant le lancement de la procédure d'enquête publique.

-Gouvernance -Structure de bassin

Les réflexions sur la création éventuelle d'une structure de bassin sur le territoire et la mise en place de la compétence GEMAPI se poursuivront au cours de l'année 2022.

- Communication

Un nouveau numéro de la lettre sera rédigé et envoyé aux différentes collectivités du territoire. Le site internet sera régulièrement actualisé pour permettre aux partenaires du SAGE Thouet de suivre son élaboration. Des supports de communication pourront être réalisés pour faire connaître le SAGE et son avancement.

La cellule d'animation du SAGE restera à la disposition des collectivités et des partenaires du bassin pour venir présenter le SAGE et répondre aux différentes sollicitations qui pourraient être faites.

-Feuille de route de la CLE

La feuille de route de la CLE a été validée lors de la séance plénière du 10 octobre 2019. Ce document évolutif pourra être mis à jour en fonction de l'avancée des travaux de la CLE.

7. Annexes

Annexe 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet (Annexe arrêté préfectoral du 26 octobre 2021)

Annexe à l'arrêté préfectoral du

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Thouet

Composition consolidée de la CLE du SAGE du Thouet

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres):

Représentant du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine :

Monsieur Rémy JUSTINIEN, Conseiller régional

Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire :

Monsieur André MARTIN, Vice-président du Conseil régional

Représentant du Conseil Départemental de la Vienne :

Monsieur Jean-Louis LEDEUX, Vice-président du conseil départemental

Représentant du Conseil Départemental de Maine et Loire :

Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale

Représentants du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du conseil départemental

Monsieur Philippe CHAUVEAU, Conseiller départemental

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :

Monsieur Philippe GARANGER, Maire de Cuhon

Madame Evelyne VALENCON, Maire de Craon

Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay

Communauté de Communes du Pays Loudunais :

Monsieur Bruno LEFEBVRE, Vice-président

Communauté de Communes du Haut Poitou :

Monsieur Jean-Jacques DUSSOUL, Vice-président

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :

Monsieur Gérard GIRET, Adjoint au maire de Boussais

Monsieur Johann BARANGER, Maire de Saint Pardoux-Soutiers

Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au maire de Bressuire

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

Madame Armelle CASSIN, Vice-présidente

Communauté de Communes du Thouarsais :

Madame Maryline GELEE, Vice-présidente

Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet :

Madame Monique NOLOT, Vice-Présidente

Communauté de Communes Val de Gâtine :

Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-Président

Communauté de Communes de Parthenay - Gâtine :

Monsieur Philippe ALBERT, Vice-président

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :

Monsieur Luc IOURDAIN. Adjoint au maire de Le Puy-Notre-Dame

Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Les Ulmes

Monsieur Benoit PIERROIS, Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon

Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire :

Monsieur Eric MOUSSERION, Vice-président

Communauté d'Agglomération du Choletais :

Monsieur Christophe PIET, Conseiller délégué

Représentant du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine :

Monsieur Michel PONCHANT

Représentant du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :

Monsieur Olivier CUBAUD, Président

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive :

Monsieur Germain GIROUARD, Vice-président

Syndicat d'Eau du Val du Thouet :

Monsieur Patrice THOMAS, Vice-président

Syndicat du Val de Loire :

Madame Dominique RÉGNIER, Présidente

Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :

Monsieur Didier VOY, Vice-président

Société publique locale des Eaux du Cébron :

Monsieur Bruno BILLEROT, Administrateur

Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER) :

Monsieur Édouard RENAUD, Vice-président

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant.
- Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire ou son représentant.
- Madame la Présidente du Syndicat des forestiers privés des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat France hydro-électricité ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association la sauvegarde de l'Anjou ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Poitou Charentes nature ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des éleveurs des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des irrigants Aquanide ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine / Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat de valorisation et de promotion de la pisciculture Poitou-Charentes Vendée ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak ou son représentant.
- Monsieur le Président de l'Agence de développement touristique des Deux-Sèvres ou son représentant.

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

- Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Madame le Préfet de la Vienne ou son représentant,

- Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional Nouvelle-Aquitaine de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,
- Madame la Directrice régionale Pays de la Loire de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,
- Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant.
- Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres ou son représentant,
 Monsieur le Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Vienne ou son représentant.

Annexe 2 : Enjeux et objectifs du SAGE validés par la CLE le 26 juin 2018

Enjeu ressource en eau

Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Enjeu qualité des eaux

Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Enjeu milieux aquatiques

Restaurer
conjointement la
continuité
écologique et l'hydro
morphologie des
cours d'eau pour en
améliorer les
fonctionnalités

Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Enjeu biodiversité

Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Enjeu sensibilisation et communication

Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE

Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE

Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multithématiques

Enjeu gouvernance

Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre

Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE

Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Annexe 3 : Lettre du SAGE décembre 2021



OÙ EN EST-ON?

La poursuite de l'étaboration du SAGE.

La Chrisma d'Arminagement et de Geation des
Eaux (SAGE) est un document de planfication
de la gestion de l'eau et des millieux
aquatiques à l'échetle d'un ternôtre cohierne,
il besain veranz. Il fixe des objectifs girienzux
d'utilination, de mise en veileux, de protection
quantifative et qualitative de la ressource
en eau et des millieux aquatiques pour une
gestion concertée et collective de l'eau, qui
doit satisfaire à l'objectif de lon fett des eaux.



	se pres	Tilling C	-	1 1144	ac d embora	LIUIT .	mise en drone de onde		
		•	•					•	
Consultation our is base of un sooner préalable	Arriti de párimitre	de la CLE	butalistion that de la CLE des Teun Diagnostic	Tendances et scinarios	Stratégie et préconsations	Rédection et validation du SAGE	Consultation at anguitte publique	Arrest Separation of SDAS	
							•		

En effet après avoir validé la stratégie du SAGE, qui arrêle les objectifs à attendre et les moyens à mettle en ouver pour répondre aux rejeux du territoire, les membres de la Commission Local de l'Esu (CE), du SAGE se sont attachés à retranscrire la stratégie au sein des documents constituté du SAGE, que sont le Plan d'Andreagement et de Gestion Durable de la resource en aux (PAGD) et le Réglement.

Ces deux documents a accompagnent ou un rapport environnemental présentair les résultats de l'évaluation environnemental de d'SAGE. Comme pour les phases précédentes de l'élaboration, les membres de la CLE ont souhaité que ces invaux d'écriture soient paraigné seve l'ensemble des acteurs du bassin. Ainsi ain plus des comités de l'édaction qui se sont réunis à 5 reprises durant le premier semestre 2017. L'activant les comissions de l'édaction qui se sont féunis à 5 reprises durant le premier semestre 2017. Ce temps l'activant les dispuss sette transi e 30 juin 2017. Ce temps d'échanges au permis à chacun de première connaissance et régigir sur les premières versions des documents du SAGE.

Suite à la prise en compte des remarques émises lors de la commission du SAGE et à la poursuite du travail du Bureau de la CLE, le projet de SAGE about idevrait pouvoir être proposé à validation de la CLE début 2022.

proposé à validation de la CLE début 2022.

Une fois adopé poir la CLE le projet de SAGE sera ocumia à la consultation des personnes publiques associées, du comité de bassin Loire-Bretagne et de l'autorité environnementale. Puis après cette première phase de consultation, il fera l'objet d'une enquête publique avant an approbation finale. Cette procédure de consultation devrait avoir leu cocurant 2022 (pour réserve de la validation du projet de SAGE par la CLE).

La phase de mise en œuvre s'engagera après l'approbation du SAGE par arrêté inter préfec-toral et consistera en la mise en œuvre des dispositions et règles du SAGE.

Toutes les informations et les actualités du SAGE Thouet sur le site internet



baname et de ramenagement du tramination.
Les documents de planification (achémat départementaux, documents d'urbanisme, ... et les décisions réglementaires et administratives dans le domaine de l'eau dévont être compatibles ou rendus compatibles avec le PAGD du SAGE.













DES RESSOURCES EN EAU TRÈS DÉGRADÉES

l'environnement.

Pour rappet, la DCE harmonise la pailloue de l'oux à l'échelle auropierene en finant robarron le l'autre de l'autre de l'autre de l'autre de l'autre de de la commande de l'autre de l'autre de l'autre de des possibilités de gentre en 2011 et 300 de les possibilités de gentre en 2011 et 300 de les possibilités de gentre en 2011 et 2011 de les possibilités de l'autre de l'autre de l'autre lon fonction d'unités entre de l'autre de l'autre (ougsières cours de la puis en la cette de l'autre éconégiere) présentet de cauchément de conditions de l'autre de l'autre de l'autre (ougrant le l'autre de l'autre de l'autre l'autre physiques et bloodiques aminières.





Concernant les masses d'eau souterraines, une masse d'eau est dite en bon état lorsque son état quantitatif ET son état chimique sont qualifiée de bons.





Au niveau des 14 masses d'eau souterraines qui intersectent le bassin du Thouet, 7 sont en bon état chimique et 10 en bon état quantitatif.



<u>Annexe 4 : Documents téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet</u>

L'espace « Documentation » (http://www.sagethouet.fr/documentation.html) du site internet du SAGE Thouet permet de télécharger les documents suivants :

- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du SAGE Thouet
- Arrêté Préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet
- Comptes rendus des séances de la CLE
- Comptes rendus des séances du Bureau de la CLE
- Comptes rendus des commissions thématiques du SAGE Thouet
- Lettres du SAGE Thouet
- Rapport annuel d'activité de la CLE
- Modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
- Études du SAGE Thouet
- État initial du SAGE (+ synthèse)
- Diagnostic du SAGE (+ synthèse)
- Scénario tendanciel du SAGE (+ synthèse)
- La note d'ambition de la CLE
- Scénarios alternatifs du SAGE
- Stratégie du SAGE
- Atlas cartographique

L'espace intranet du site, accessible aux membres de la CLE, permet de télécharger les documents en cours de validation.

Des informations sur le SAGE sont également disponibles sur le site internet Gest'eau : http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/thouet

Annexe 5: Compte Administratif 2021 - SAGE Thouet

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 9 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, représentés par les élus désignés par les Communautés de Communes membres ainsi que par les Conseillers Départementaux des collectivités adhérentes se sont réunis à la salle des fêtes à Viennay, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation envoyée le 26 janvier 2022. Le comité syndical du 1 février 2022 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée le 2 février 2022.

24 présents

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS – VAL DU THOUET

Gérard GIRET, Françoise RICHARD, Monique NOLOT, Claude FREGEAI

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PARTHENAY – GÂTINE

Isabelle GAILLARD, Patrick CABARET, Jean-Michel RENAULT, Jean-Louis MAHU, Jacques METAIS, Frédérique SALVEZ suppléante de Jean-Yann MARTINEAU, Olivier CUBAUD, Angélique MELIN, Sébastien BUREL, Jean-Luc TREHOREL, Mickaël DE MORAIS, Jany PERONNET, Jean-Pierre THEBAULT

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

Germain GIROUARD, Christian RABIN, Thierry DECESVRE, Hervé CHAUVIN

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL-DE-GÂTINE

Fabienne PROUST

✓ CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Olivier FOUILLET, Esther MAHIET-LUCAS

1 pouvoir

Renaud BORDIER donne pouvoir à Monique NOLOT

40 excusés

Viviane CHABAUTY, Christian PRUNIER, Daniel ROBERT, Anaïs CHEVALLIER-MILLON, , Pascal BIRONNEAU, Stéphane BERNARD, Nathalie BRESCIA, Lucien JOLIVOT, Clémence GARON, Jean-Marie FRAGU, Jean-Claude GUERIN, Jean-Pascal GUIOT, Laurence CHEVALLIER, Amandine DUGUET, Sébastien BICHOT, Julia STILES, Patrice BERGEON, Thierry GAILLARD, Chantal CORNUAULT-PARADIS, Véronique SABIRON, Jacky DIACRE, Jérôme MUREAU, Gérard BLANQUART, Maryline GELEE, Sébastien LUNET, Peggy GERMAIN, Isabelle REBECHAUD, Bruno BENOIT, René FORTHIN, Pascal LACROIX, Christophe COLLOT, Mathilde LEROY, Stéphanie AUDOIN, Maryline GELEE, René BAURUEL, Marie-Pierre MISSOUX, Coralie DENOUES, Didier GAILLARD, Gilbert FAVREAU, Béatrice LARGEAU, Philippe CHAUVEAU

Délégués	
En exercice	66
Présents	24
Votants	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

REÇU EN PREFECTURE le 17/82/2822

Application agrees Elevalte

_DE-079-2579/210 H-2W2202 H9-5_2022_07-5

Objet: Vote du compte administratif 2021 - budget annexe SAGE Thouet

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe SAGE THOUET qui se décomposent comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2020	Part affecté à l'investissement	Opérations de l	'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultats à la ciôture de l'exercice 2021
		de l'exercice 2021	Mandats émis	Titres émis		
Investissement						
Fonctionnement	20 818,70		207 119,01	203 662,70	-3 456,31	17 362,39
TOTAL	20 818,70		207 119,01	203 662,70	-3 456,31	17 362,39

Ce document est rigoureusement conforme au compte de gestion du receveur.

Monsieur le Président quitte la séance et laisse la présidence à Madame Esther MAHIET-LUCAS, Vice-Présidente.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 Adopte les résultats du Compte Administratif 2021 du budget annexe SAGE THOUET tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Loup, les jours, mois et an que dessus

La Vice-Présidente,

Esther MAHIET-LUCAS

REÇU EN PREFECTURE le 17/02/2022 Application apprové logiste com

Comité syndical du mercredi 9 février 2022

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - SAGE THOUET - CA - 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	_
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap.	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl			
/ Art.		ouverts		Charges	Restes à	Crédits
(1)		(BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	rattachées	réaliser au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général	108 610,00	79 141,14	0.00	0.00	29 468,86
60612	Energie - Electricité	300,00	214,89	0,00	0,00	85,11
60622	Carburants	850,00	608,87	0,00	0,00	241,13
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	67,62	0,00	0,00	132,38
60636	Vétements de travall	50,00	26,55	0,00	0,00	23,45
6064	Fournitures administratives	500,00	406,93 975,45	0,00 0.00	0,00	93,07 124,55
611 6132	Contrats de prestations de services Locations immobilières	1 100,00 3 500,00	2 970,00	0.00	0,00	530,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	966,45	0.00	0.00	33,55
61551	Entretien matériel roulant	450,00	418,52	0,00	0,00	31,48
6156	Maintenance	2 000,00	923,78	0,00	0,00	1 076,22
6161	Multirisques	950,00	956,92	0,00	0,00	-6,92
617	Etudes et recherches	88 000,00	62 964,00	0,00	0,00	25 036,00
6182	Documentation générale et technique	370,00	261,87	0,00	0,00	108,13
6184 6226	Versements à des organismes de formation Honoraires	350,00 0.00	1 324,70 18.00	0,00	0,00	-974,70
6232	Fêtes et cérémonies	100.00	205.50	0,00	0,00	-18,00 -105,50
6237	Publications	4 000.00	1 594.40	0,00	0.00	2 405.60
6251	Voyages et déplacements	1 200.00	1 174,29	0.00	0.00	25,71
6257	Réceptions	500,00	168,11	0,00	0,00	331,89
6261	Frais d'affranchissement	1 400,00	611,23	0,00	0,00	788,77
6262	Frais de télécommunications	1 600,00	2 215,26	0,00	0,00	-615,26
6281	Concours divers (cotisations)	70,00	0,00	0,00	0,00	70,00
637	Autres Impôts, taxes (autres organismes)	120,00	67,80	0,00	0,00	52,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	113 510,00	108 548,74	0,00	0,00	4 961,26
6218	Autre personnel extérieur	6 130,00	6 186,72	0,00	0,00	-56,72
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	80,00	71,00	0,00	0,00	9,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 420,00 230.00	1 348,76 212,93	0,00	0,00	71,24 17.07
6338 64131	Autres Impôts, taxes sur rémunérations Rémunérations non tit.	71 500,00	69 639,03	0.00	0,00	1 860,97
64138	Autres Indemnités non tit.	2 950.00	1 479.58	0.00	0.00	1 470.42
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 700,00	21 651,29	0,00	0,00	1 048,71
6453	Cottsations aux calsses de retraites	3 200,00	2 975,09	0,00	0,00	224,91
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 050,00	2 874,98	0,00	0,00	175,02
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 600,00	1 588,75	0,00	0,00	11,25
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	450,00	445,20	0,00	0,00	4,80
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	75,41	0,00	0,00	124,59
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 610,00	19 385,63	0,00	0,00	224,37
65888	Autres	19 610,00	19 385,63	0,00	0,00	224,37
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	43,50	0,00	0,00	56,50
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	43,50	0,00	0,00	56,50
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses Imprévues (2)	500,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	242 330.00	207 119.01	0.00	0.00	35 210.99
023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
ш						
7070	DES DEDENISES DE CONCESSORIES					
IOIA	L DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	242 330,00	207 119,01	0.00	0,00	35 210,99
(=	Total des dépenses réelles et d'ordre)			-,,,,		

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits empl Mandats émis	oyés (ou restant Charges rattachées	à employer) Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

- (3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - SAGE THOUET - CA - 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2			

Chap. /	Libellé (1)	o i m	Crédits employ			
Art. (1)		Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	750,00	778,20	0,00	0,00	-28,20
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	750,00	778,20	0,00	0,00	-28,20
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	220 711,30	202 757,17	0,00	0,00	17 954,13
74718	Autres participations Etat	155 693,73	137 290,00	0,00	0,00	18 403,73
7472	Participat* Régions	2 587,00	2 587,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat* Départements	17 630,00	18 080,00	0,00	0,00	-450,00
74751	Participat* GFP de rattachement	36 629,17	36 628,77	0,00	0,00	0,40
74758	Participat* Autres groupements	8 171,40	8 171,40	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	127,33	0,00	0,00	-77,33
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	127,33	0,00	0,00	-77,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TO	TAL DES RECETTES REELLES	221 511,30	203 662,70	0,00	0,00	17 848,60
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
то	TAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		221 511,30	203 662,70	0,00	0,00	17 848,60
R 00	Pour information 02 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	20 818,70				

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

- (2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (3) Dont 776.
- (4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Chaptire destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽²⁾ Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.



SAGE Thouet • 26 rue de la Grille - 79600 SAINT-LOUP LAMAIRÉ Tél. 05 49 64 85 98 - Fax. 05 49 64 86 00 sage.thouet@valleeduthouet.fr